



Maltraitance de l'enfant et garde partagée ?

Par Visiteur

Divorcé depuis 3 ans avec attribution de la garde partagée de ma fille qui a 15 ans et demi, celle ci ne souhaite pas rentrer chez sa mère comme prévu, le Mercredi 03 Mars 2010.

Les raisons sont les suivantes :

Elle est victime de la part de sa mère de maltraitance verbale, d'insultes, de reproches infondés, et se trouve confrontée à une totale absence d'écoute de la part de celle ci :

- continuellement traitée de "menteuse" sans fondement aucun
- traitée de "pute" (9 fois dans un e-mail récent que sa mère lui a adressé), parce qu'elle ne prend pas le parti de sa mère contre son père et revendique sa neutralité.
- dénigrée et diffamée dans des courriers adressés aux autres membres de la famille
- menacée par sa mère d'être mise en pension dans un établissement spécialisé "pour enfants perturbés", alors qu'elle ne l'est nullement jusqu'ici, et que ses résultats scolaires au Lycée International Europole de Grenoble où elle est en classe de seconde, sont brillants (moyenne supérieure à 15).

Merci de me dire DE TOUTE URGENCE si, dans ce contexte je peux accepter sa demande de rester avec moi au lieu de rentrer chez sa mère à l'issue de ma période de garde (Mercredi 3 Mars) et quelles sont les précautions à prendre et la démarche à suivre pour que ceci ne me soit pas opposable. C'est une démarche "dans l'intérêt de l'enfant" et faite à sa demande.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Merci de me dire DE TOUTE URGENCE si, dans ce contexte je peux accepter sa demande de rester avec moi au lieu de rentrer chez sa mère à l'issue de ma période de garde (Mercredi 3 Mars) et quelles sont les précautions à prendre et la démarche à suivre pour que ceci ne me soit pas opposable. C'est une démarche "dans l'intérêt de l'enfant" et faite à sa demande.

Je comprends tout à fait la situation mais vous ne pouvez pas autoriser votre fille à rester avec vous car vous risquez des poursuites pour non présentation d'enfants.

Etant donné qu'aucun danger physique n'est imminent (bien qu'il y ait violences morales), expliquez à votre fille que vous allez agir au plus vite en saisissant le JAf par référé afin qu'il statue et entende votre fille au plus vite.

Cordialement